

législature, j'ai une extrême difficulté à trouver un espace libre pour stationner ma voiture à proximité de cet édifice. Il semble que l'espace réservé aux députés à cette fin soit insuffisant. A mon arrivée pour la séance, à huit heures hier soir, j'ai fait deux fois le tour de l'immeuble sans rien trouver. Je me suis alors adressé à l'agent de la Royale gendarmerie qui était de garde pour lui demander de m'indiquer un endroit où placer ma voiture. Il m'a indiqué l'endroit de stationnement général du côté ouest de celui qui est réservé aux ministres, quoiqu'on n'y puisse stationner qu'une heure et demie.

Ce matin, j'ai fait le tour de l'édifice sans trouver d'espace libre pour ma voiture. Aucun agent n'étant en vue, je l'ai placée dans la zone générale où on m'avait dit de la placer hier soir. A mon retour à ma voiture, à midi et demie, voici le billet que j'ai trouvé dans le pare-brise:

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

Chambre 27, Édifice de la Justice

Permis n° L8585. Endroit: Colline du Parlement.

Le conducteur de ce véhicule a commis une infraction aux règlements régissant la circulation sur la propriété de l'État, comme il est spécifié ci-dessous:

3. Stationnement dépassant la durée permise, à l'ouest des Communes, de 9 h. 45 à 11 h. 45.

L'avis ne mentionne pas où je dois me présenter et rien ne m'indique s'il ne s'agit que d'un avertissement ou non. J'attends donc avec inquiétude qu'on me poursuive pour le prétendu crime que j'aurais commis.

M. Cruickshank: Vous attraperez six mois de prison.

M. Langlois (Gaspé): Je juge de mon devoir de vous signaler ce cas. En faisant ces observations, je n'ai nullement l'intention de blâmer les agents chargés du maintien de l'ordre et de la circulation autour des édifices parlementaires. Mon unique but est de vous mettre au courant de cette situation fort peu satisfaisante qui, si l'on n'y remédie, pourrait nuire gravement à quelques députés qui ont sûrement droit à certaines prérogatives et à quelques privilèges.

M. l'Orateur: Je puis dire au député de Gaspé et aux autres députés au nom de qui il a parlé qu'il m'est arrivé très rarement d'avoir à prononcer jugement à l'égard de ceux qui commettent des infractions aux règlements de la circulation, parce que je me suis trouvé plus souvent du côté de la défense que de la poursuite. J'ignore quelle peine peut être imposée, mais je donne au député l'assurance que je signalerai l'incident aux fonctionnaires de la Chambre chargés de ces questions.

GRAINE DE LIN

DISPONIBILITÉ POUR FINS DE BROYAGE AUX
HUILERIES DE LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): J'espérais poser au ministre du Commerce une question dont je lui ai donné avis, mais il n'est pas à son siège. Peut-être son adjoint parlementaire pourrait-il me fournir la réponse. Je satisfais également au principe d'urgence énoncé par M. l'Orateur, puisqu'un établissement industriel de ma ville ferme ses portes aujourd'hui.

Voici ma question: la Commission du blé, la Commission des céréales ou un autre organisme de l'État prend-il des dispositions de manière qu'au cours de l'an prochain il y ait un approvisionnement suffisant et continue de graine de lin pour fins de broyage à l'huile-rie de Saskatoon et à d'autres établissements semblables de la Saskatchewan?

M. Cruickshank: Fabriqueriez-vous de l'oléomargarine?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je puis seulement dire au député que je signalerai sa question aux fonctionnaires compétents du ministère du Commerce et que, dès qu'ils fourniront une réponse, elle lui sera communiquée.

L'OLÉOMARGARINE

CONSTRUCTION D'UNE FABRIQUE DANS LA VALLÉE
DU FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Est-il vrai qu'une fabrique d'oléomargarine est présentement en voie de construction dans la vallée du Fraser?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Les remarques que le député de Fraser-Valley a faites hier soir démontrent qu'une telle fabrique est en voie de construction. Cela n'est nullement de notre ressort.

LE BEURRE

ÉCOULEMENT DES STOCKS ENTREPOSÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu qu'à l'heure actuelle le gouvernement détient des stocks d'environ 48 millions de livres de beurre, quantité évidemment considérable, quelles mesures entend-il prendre pour vendre ces approvisionnements ou pour en disposer?